



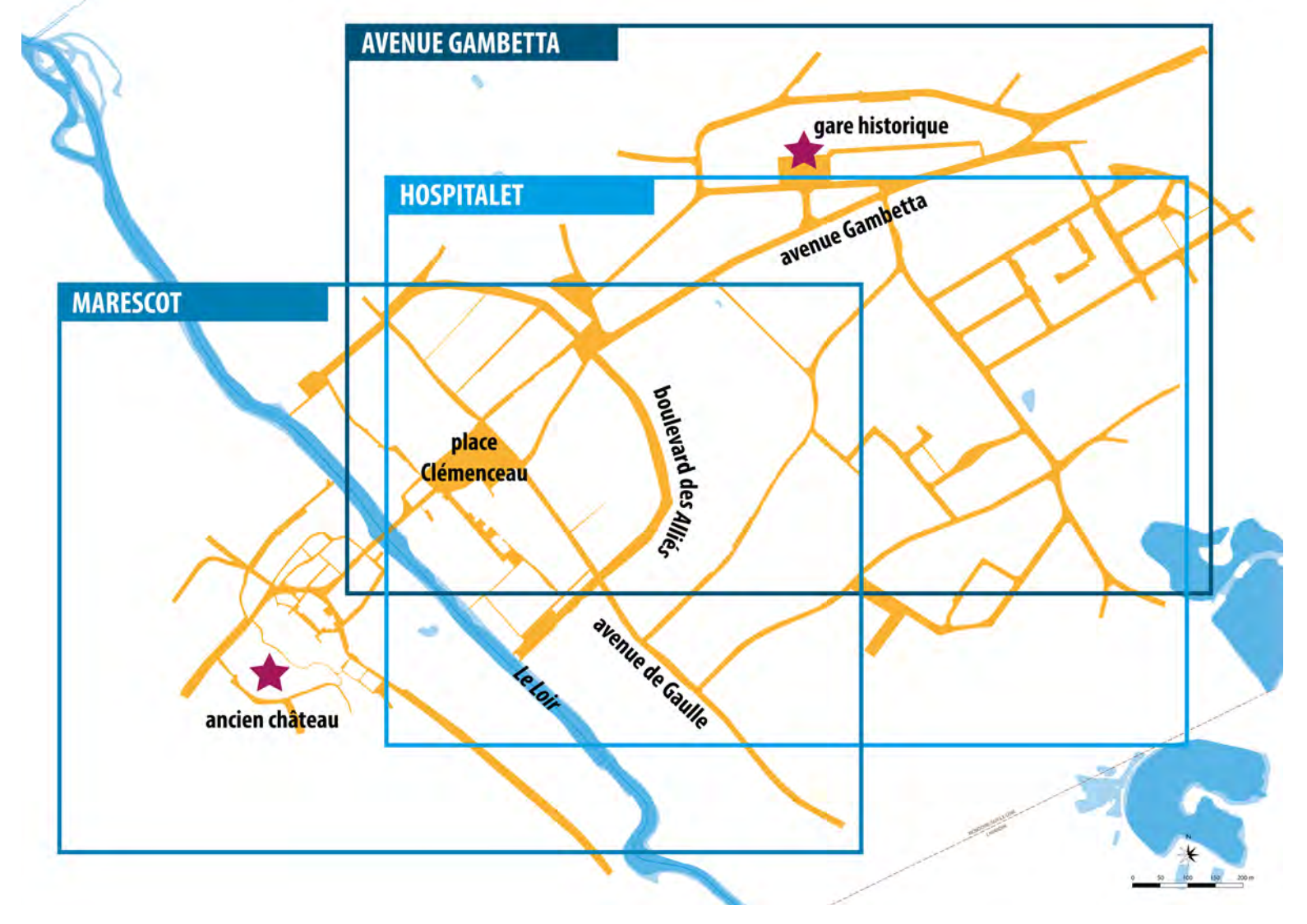
« Petites Villes de Demain » : Montoire-sur-le-Loir

Redynamisation de centre-bourg et projet de territoire

LE PLAN GUIDE

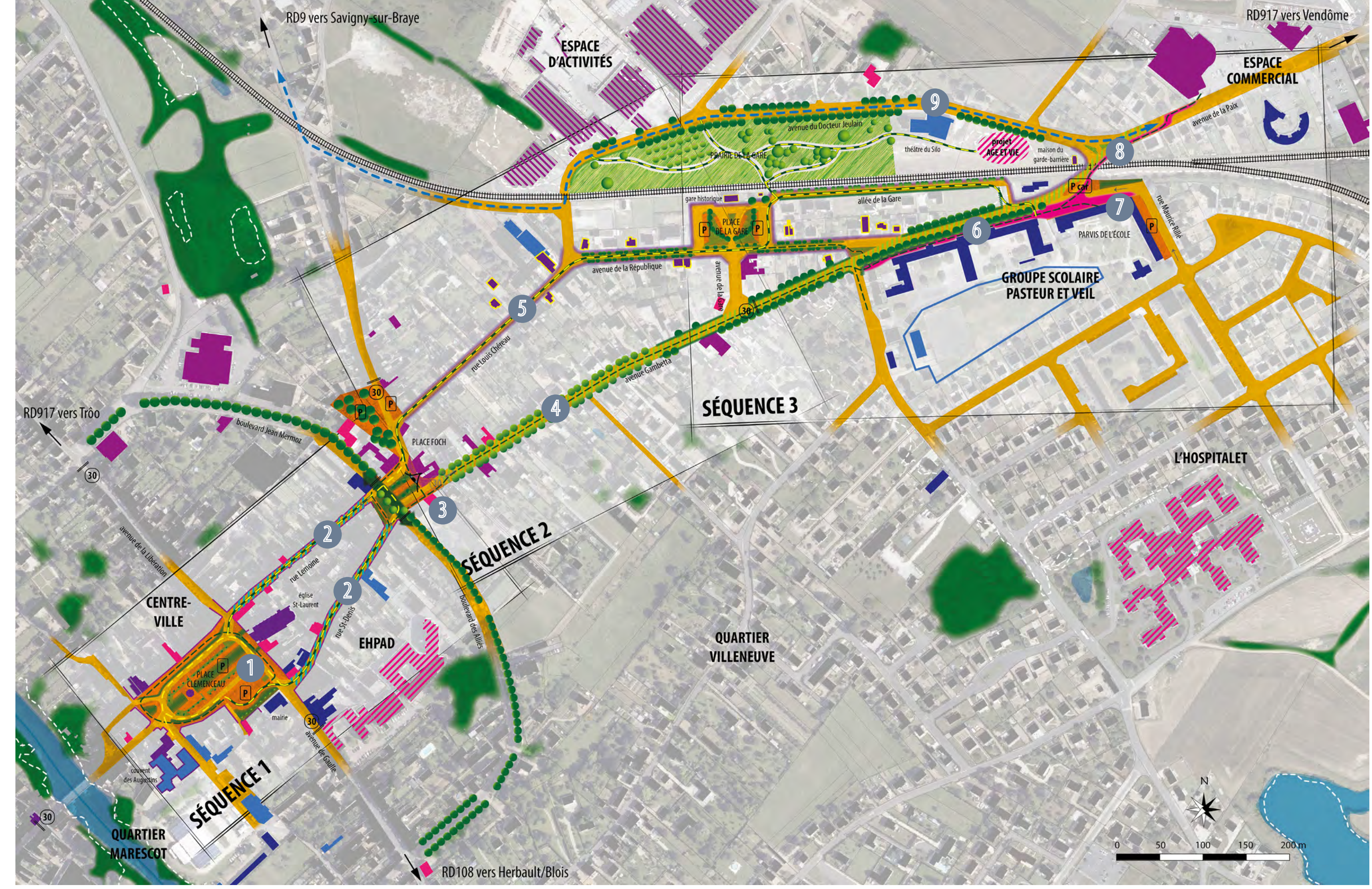
VERS UNE DIVERSITÉ DE PARCOURS À L'ÉCHELLE PIÉTONNE

- FAVORISER LA SÉPARATION DES USAGES LORSQUE CELA EST POSSIBLE
- RETROUVER UN ÉQUILIBRE DE PRÉSENCE VÉGÉTALE POUR DES ESPACES PUBLICS APAISÉS
- APPLIQUER L'ACCESSIBILITÉ PMR AU SEIN DES PARCOURS PRINCIPAUX



SECTEUR 1

GAMBETTA : QUALIFIER UN AXE STRUCTURANT POUR LA TRAVERSÉE ET L'ENTRÉE EN VILLE



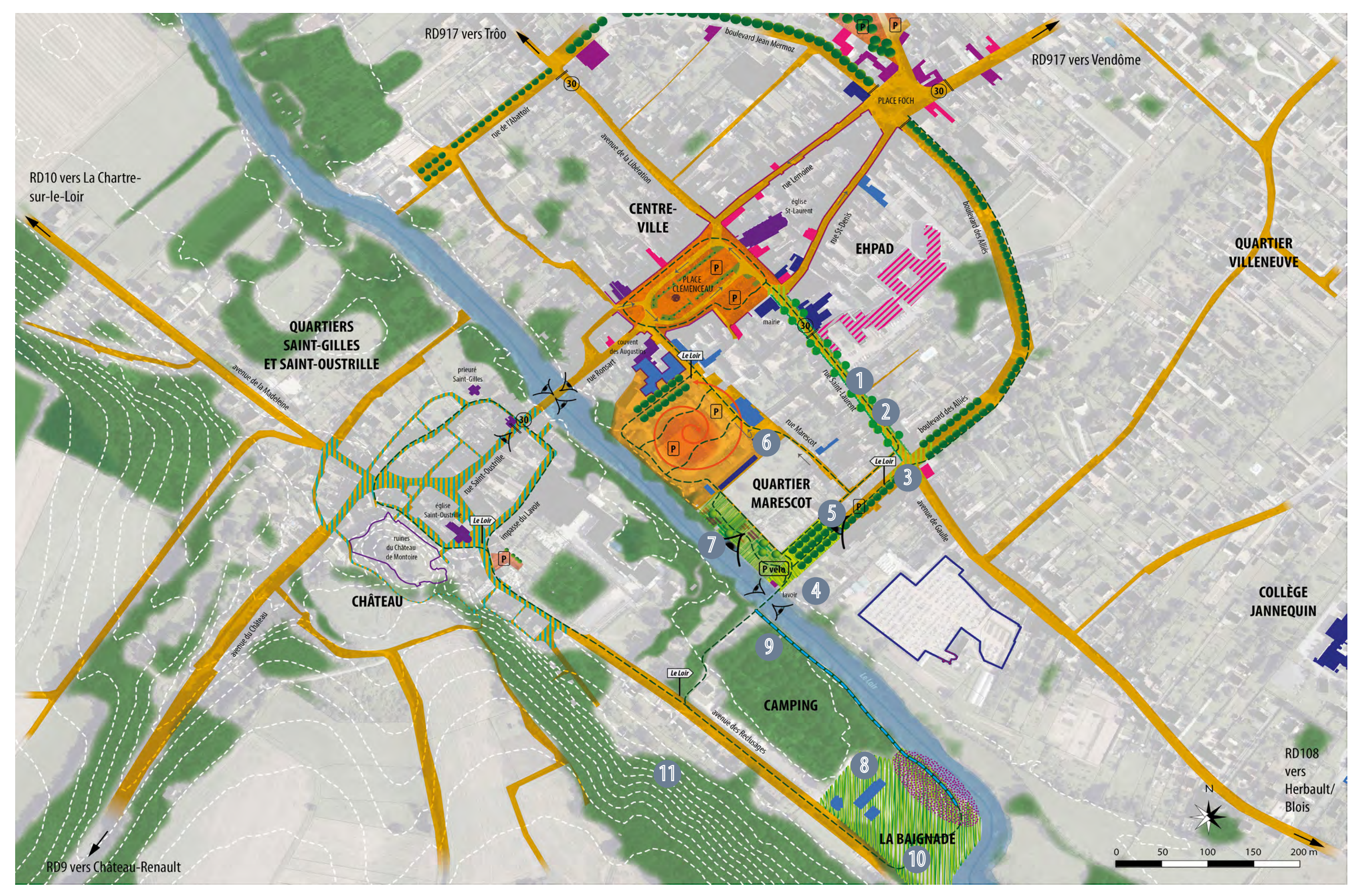
- MOBILITÉS**
- voie ouverte à la circulation automobile, cycliste et piétonne
 - bande cyclable matérialisée ou voie partagée
 - cheminement piétonnier
 - proposition de délestage du trafic poids-lourds de l'avenue Gambetta
 - parc de stationnement
 - arrêt du car scolaire
 - zone 30
 - sens unique
- CADRE DE VIE**
- alignement arboré, mail existant
 - alignement arboré à planter
 - espace végétalisé
 - terrace à aménager
 - prairie de la gare (conservation du caractère naturel, aménagements sobres)
 - place
 - parvis de l'école à qualifier et sécuriser par un aménagement adéquat du cheminement piétonnier et par un déplacement de l'arrêt des cars scolaires
 - rue pouvant faire l'objet d'un parcours patrimonial sur la thématique du patrimoine ferroviaire et de l'aspect historique de la gare de Montoire
 - entrée dans le centre-ville à valoriser
 - continuité visuelle et fonctionnelle à garantir entre les boulevards des Alliés et Mermoz
- PROPOSITION DE QUALIFICATION NOUVELLE DES RUES ET AVENUES**
- rue Saint-Denis et rue Lemoine** : transformation du profil de la rue en voie partagée, stationnement longitudinal, fleurissement en pied de façade
 - avenue Gambetta** : transformation du profil de l'avenue en chaussée confortable, trottoirs larges séparés de la chaussée circulante par un aménagement paysager, stationnement longitudinal notamment aux abords des restaurants, alignement arboré doublé de plantations fleuries, désimperméabilisation et renaturation du mail existant

- Séquence 1 : De la place Clémenceau à la place Foch**
- une végétalisation de la place Clémenceau (plantations arborées, parterres paysagers) et une clarification des parcours piétons
 - un profilage des rues Lemoine et Saint-Denis en voie partagée, voie assurant la cohabitation de toutes les circulations : suppression des trottoirs et de certains éléments de mobilier urbain, fleurissement en pied de façade, réflexion d'ensemble sur le stationnement (maintien uniquement de stationnement-minute pour les livraisons ?)
 - la mise en œuvre d'un nouveau plan de circulation à hauteur de la place Foch : suppression du mode rond-point, continuité des boulevards des Alliés et Mermoz, suppression de la surélévation de la place, création d'une terrasse/parvis confortable pour les commerces, mise en valeur des vues sur le centre ancien afin de donner envie de le fréquenter
- Séquence 2 : de la place Foch à l'avenue de la Gare**
- une qualification de l'avenue Gambetta à l'image de l'avenue de la République : retrouver les alignements arborés originaux, séparation des cheminements piétons de la chaussée par un traitement paysager, réflexion sur le stationnement (offre nécessaire à la fréquentation des restaurants maintenue), zone 30
 - la signalisation d'un itinéraire cycliste bis dédié empruntant l'allée de la Gare, l'avenue de la République et la rue Louis Chéreau, itinéraire pouvant être doublé d'un parcours patrimonial révélant le patrimoine ferroviaire
- Séquence 3 : de l'avenue de la Gare à l'espace commercial**
- la valorisation du cheminement de l'école : fleurissement, mise en place d'un matériau de revêtement compatible, suppression du bitume au pied des arbres, ajout de terre végétale et plantations enherbées et fleuries en continuité
 - la sécurisation et la valorisation du parvis de l'école : déplacement de l'arrêt des cars scolaires le long de l'avenue ? Piétonnisation du parvis par un dépôt des places de stationnement le long de la rue Maurice Rillé ? Mise en sens unique ?
 - la sécurisation du cheminement du centre commercial : matériau de revêtement adéquat et déplacement du passage piéton
 - le délestage du trafic poids-lourds de l'avenue Gambetta (hors desserte locale) via l'avenue Jeulain



SECTEUR 2

MARESCOT : VALORISER LES ABORDS DU LOIR



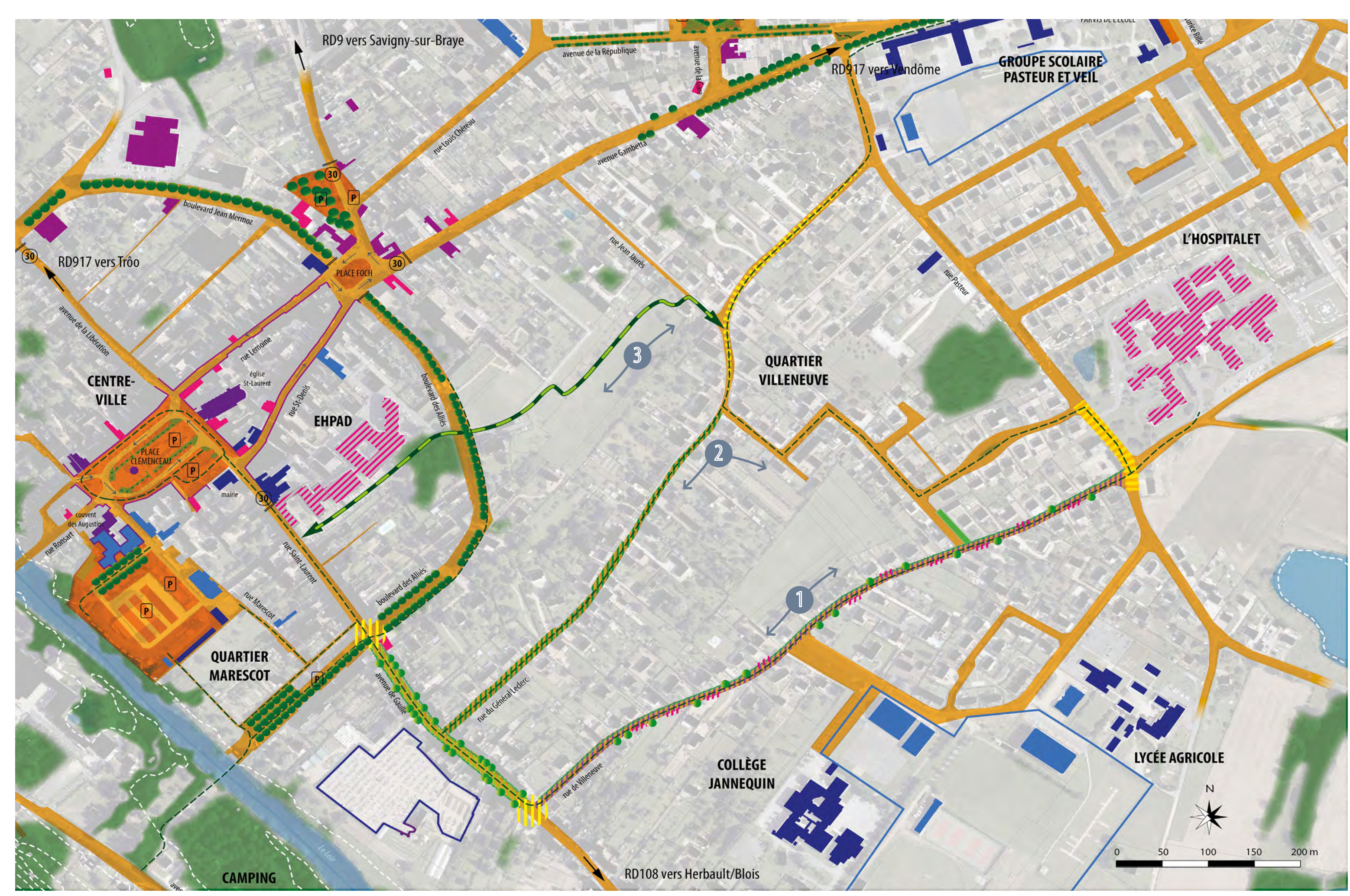
- MOBILITÉS**
- voie ouverte à la circulation automobile, cycliste et piétonne
 - cheminement piétonnier
 - parcours sportif à aménager
 - parc de stationnement
 - parc à vélo à installer
 - zone 30
 - sens unique
- CADRE DE VIE**
- nouvelle vue sur la vallée du Loir à offrir
 - mail du boulevard des Alliés à aménager afin d'inciter à la promenade et signaler la passerelle et le parcours ancien dans la vieille ville
 - jardin ouvert au public à créer en bord de Loir
 - rive du Loir dans le parc de la Baignade à qualifier (ponton, aire de pique-nique, etc.)
 - ancienne place d'armes de la rue Marescot à réinventer
- PROPOSITION DE QUALIFICATION NOUVELLE DES RUES**
- venelles et rues du cœur ancien** : transformation/maintien du profil de la rue en voie partagée, fleurissement en pied de façade à l'image de l'impasse du Lavoir
 - rue Saint-Laurent** : transformation du profil de l'avenue en chaussée confortable, trottoirs larges séparés de la chaussée circulante par un aménagement paysager, plantations en pied de murs et de façades

- Rue Saint-Laurent**
- un nouveau profilage de la rue Saint Laurent, des trottoirs larges permettant une circulation piétonne confortable et l'installation de nouveaux commerces avec terrasses
 - un aménagement paysager, plantation, fleurissements en pied de murs, mise en valeur des façades, implication des écoles et habitant.e.s
- Boulevard des Alliés**
- une signalétique à l'angle de la rue Saint-Laurent, afin d'indiquer le Loir, la passerelle, les différents chemins piétons et les points de vue
 - une qualification du boulevard des Alliés : espace partagé, réorganiser la voirie en pensant la place du piéton, étendre à l'ensemble de la rue les plantations en pied de murs, réflexion sur le stationnement dans la partie proche du Loir, raccourcir le parking afin d'offrir une vue sur le Loir, le lavoir et la passerelle
- Rue des Bourdelaches - Rue Marescot**
- un nouveau plan de circulation : proposer un sens unique réservé aux riverains afin de réduire le côté routier de ces deux rues
 - une sécurisation du cheminement piéton en plaçant le long de la salle des fêtes ainsi qu'une réduction du stationnement existant
- Bords du Loir**
- la valorisation du cheminement en bord de Loir : acquisition des différentes parcelles, plusieurs accès vers le Loir, différentes ambiances, jardin des sens, des senteurs...
 - un cheminement piéton jusqu'à la « baignade », acquisition des parcelles, création d'un parcours sportif, mise en place de mobilier au bord de l'eau (plateformes, assises...)
 - une passerelle accessible aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes et aux vélos
 - « la baignade », proposition de nouveaux espaces collectifs, mise en place de mobiliers
 - une signalétique afin d'indiquer le Loir, la passerelle, les différents chemins piétons et les points de vue, Avenue des Reclusages



SECTEUR 3

HOSPITALET : TRAVAILLER L'ACCESSIBILITÉ AU SEIN DE PARCOURS APAISÉS



- MOBILITÉS**
- voie ouverte à la circulation automobile, cycliste et piétonne
 - cheminement piétonnier
 - itinéraire principalement pratiqué par les lycéens et collégiens
 - nouveau cheminement piétonnier agréable et végétalisé, imaginé comme un lieu de promenade en dehors des axes de circulation
 - parc de stationnement
 - zone 30
 - sens unique
- PROPOSITION DE QUALIFICATION NOUVELLE DES RUES ET AVENUES**
- avenue du Général de Gaulle** : transformation du profil de l'avenue en chaussée confortable, trottoirs larges séparés de la chaussée circulante par un aménagement paysager, plantations en pied de murs et de façades, plantation d'arbres délimitant le stationnement
 - rue de Villeneuve** : des espaces de parking sont redéfinis par une végétalisation des abords de la rue, ce qui endigue le stationnement anarchique sur les trottoirs. Certains pieds de murs sont végétalisés afin de dynamiser le paysage urbain
 - rue du Général Leclerc** : axe de liaison secondaire agréable, peu de flux véhicules, végétalisé, accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) par un partage de la voie
 - rue Pasteur** : liaison de l'axe principal et secondaire redéfinie afin d'être connectés à l'Hospitalet
 - carrefours fluidifiés, grâce au ralentissement des flux de la départementale et de l'axe principal à travers leur végétalisation, meilleur accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) envisagé
- CADRE DE VIE**
- alignement arboré à planter
 - espace de biodiversité à créer

- Trois parcours en question : deux existants, expérimentés et un hypothétique
- Le parcours rationnel : une cohabitation des usages à trouver**
Apaisement et qualification de l'avenue du Général de Gaulle :
 - le matériau de revêtement (rouge et vieillissant) pourrait être retravaillé dans des tons clairs visant la démarcation des trottoirs.
 - la plantation d'une bande végétale (alignement d'arbres et strate arbustive au pied), séparant la chaussée de l'espace piéton et intercalant le stationnement, permettrait de structurer le paysage urbain, notamment l'entrée en ville, tout en limitant la vitesse.
Valorisation de la rue Villeneuve par un aménagement paysager :
 - des plantations permettraient de qualifier les espaces publics, tout en endiguant le stationnement anarchique. Elles structureraient la rue, ce qui aurait pour effet d'apporter une limite visuelle aux usagers et de réduire la vitesse de circulation.
 - des actions collectives simples peuvent être portées avec les riverains afin de végétaliser la rue à moindre coût : plantations en pied de murs.
 - aménagement d'une zone de biodiversité au croisement de la rue de Villeneuve et de la rue René Chartier.
Une signalétique à réaffirmer : de simples tracés au sol permettent de qualifier les espaces : chaussée partagée (chaussidou ?), places de stationnement, etc.
Des carrefours sécurisés et fluidifiés qui facilitent l'accès à l'Hospitalet - attention particulière portée à l'accès PMR : élargissement des trottoirs qui bordent ces carrefours, matériaux de revêtement adaptés et déplacement de certains éléments de signalétique et poteaux électriques.
 - Le parcours spontané : pensé à l'échelle piétonne, aux usages partagés**
Valorisation de l'itinéraire permis par un partage de la voie, des plantations de pied de murs et une amélioration du balisage.
 - Le parcours hypothétique du Pré-Quetin : un chemin de promenade idéal, à vocation piétonne**
 Création d'un cheminement piéton, imaginé comme une promenade en dehors des axes de circulation. Possible acquisition foncière de la commune ? Attractivité : création d'un espace de loisirs, mise en place d'un mobilier adapté.

